

2LM OPTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 181 avenue du 4 août 1944
56000 VANNES
838 474 898 RCS VANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à 11 heures, la Société HOLDING LEMA, Société à responsabilité limitée au capital de 381 000 euros, ayant son siège social 48 Rue Pierre et Marie Curie, 56890 SAINT-AVE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 899 317 853 RCS VANNES, représentée par Monsieur Aurélien BOURGUET, en sa qualité de gérant,

Associée unique de la société 2LM OPTIQUE,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société HOLDING LEMA, associée unique, décide d'étendre l'objet social relatives aux activités relatives aux systèmes d'aide à l'écoute et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - OBJET

" La Société a pour objet, en France et dans tous pays les activités suivantes :

- Optique, lunetterie et accessoires.
- La commercialisation, le conseil, l'adaptation et le réglage d'appareils auditifs, de systèmes d'aide à l'écoute, de protections auditives, ainsi que de tous dispositifs ou équipements relevant du domaine de l'audioprothèse."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique
Pour la société HOLDING LEMA

